

MARCHE DE SURVEILLANCE DU SITE DE SAVERNE

Règlement de la consultation

N° 2026-04

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 7 août 2026 à 18h00

Visite obligatoire
mardi 28 juillet 2026 à 10h00

Sommaire

Marché de surveillance du site de Saverne	3
1. Objet et étendue de la consultation	3
1.1. Objet de la consultation	3
1.2. Etendue de la consultation	3
1.3. Décomposition de la consultation	3
1.4. Conditions de participation des candidats.....	3
2. Conditions de la consultation.....	4
2.1. Durée du marché - Délai d'exécution.....	4
2.2. Délai de validité des offres	4
2.3. Mode de règlement du marché et modalités de financement	4
3. Contenu du dossier de consultation	4
4. Présentation des offres	4
4.1. Documents à produire	4
4.2. Langue de rédaction des propositions	5
4.3. Unité monétaire	5
5. Sélection des candidatures et jugement des offres	5
6. Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
7. Renseignements complémentaires	6
7.1. Demande de renseignements	6
7.2. Documents complémentaires	6
8. Visite sur sites	6

Marché de surveillance du site de Saverne

1. Objet et étendue de la consultation

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne une mission de gardiennage du site technique situé à Saverne (67) tous les jours calendaires de 19 heures jusqu'à 7 heures le lendemain, périodes complétées les samedis, dimanches et jours fériés par la plage de 7 heures à 19 heures.

Selon ses besoins, l'EPELFI pourra prolonger ces plages de gardiennage ou ajouter de nouvelles plages.

Les heures complémentaires de gardiennage telles qu'elles sont définies ci-dessus feront l'objet d'un bon de commande qui sera adressé par l'EPELFI au titulaire du marché au plus tard 24h avant le démarrage de la prestation.

Cette mission doit être accompagnée d'une prestation de télésurveillance 24h/24 et 7j/7 par laquelle l'EPELFI confie au prestataire de veiller à distance à la protection des biens et des personnes situés dans l'enceinte des locaux du site technique de Saverne.

Lieu d'exécution : SAVERNE (67) – 2a, rue de l'Artisanat.

La prestation de gardiennage, objet du présent marché existe déjà. Les textes conventionnels prévoyant une reprise du personnel en cas de changement de prestataire d'un marché public, les candidats trouveront ci-après les informations qui leur seront nécessaires :

Agent	Fonction	Date d'entrée	Date d'ancienneté	Coefficient	Niveau	ECH	Salaire conventionnel	Nombre d'heures mensuelles	Indemnité panier	Indemnité DE nettoyage	Prime d'ancienneté
1	SSIAP1	01/09/2018	01/08/2006	140	3	2	1 606,25 €	151,67h	3,74 €	7,34 €	12%
2	SSIAP1	07/09/2018	07/09/2018	140	3	2	1 606,25 €	151,67h	3,74 €	7,34 €	0%
3	SSIAP1	02/05/2021	02/05/2021	140	3	2	1 606,25 €	96h	3,74 €	7,34 €	0%
4	SSIAP1	01/06/2019	01/06/2019	140	3	2	1 606,25 €	96h	3,74 €	7,34 €	0%

Ces informations ne sauraient engager la responsabilité de l'EPELFI qui n'est pas à l'origine des données transmises ci-dessus.

1.2. Etendue de la consultation

Le présent marché est soumis aux dispositions des articles R2123-4 à R2123-7 du Code de la Commande Publique.

1.3. Décomposition de la consultation

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché mono-attributaire.

1.4. Conditions de participation des candidats

Le candidat doit être une entreprise répondant aux obligations des activités privées de sécurité du code de la sécurité intérieure.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, doit indiquer, le cas échéant, lors de son dépôt le sous-traitant connu pour la prestation de télésurveillance à distance du site. Elle doit également indiquer les prestations (et leur montant) de cette sous-traitance, la dénomination et la qualité du sous-traitant qui l'exécute à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il peut se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

2. Conditions de la consultation

2.1. Durée du marché - Délai d'exécution

Le marché est un marché d'une durée de 12 mois avec une date de début d'exécution fixée au 1er septembre 2026 à 19h00.

Ce marché n'est pas reconductible.

2.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financées par les crédits propres de l'établissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), sont payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation (RC),
- l'acte d'engagement (AE) et son annexe financière,
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

L'EPELFI se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications sont reçues par les candidats au plus tard 2 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats répondent alors sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. Présentation des offres

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces listées ci-dessous.

4.1. Documents à produire

4.1.1. Pièces administratives

Les candidats pourront pour satisfaire aux conditions de participation compléter les modèles DC1, DC2, proposés par la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie et des Finances : [Les formulaires de déclaration du candidat | economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)

- **La lettre de candidature et l'habilitation du mandataire** par ses cotraitants (modèle DC1) ; il est rappelé que pour les candidatures groupées, une seule lettre de candidature doit être produite pour l'ensemble des entrepreneurs groupés. Il est par contre nécessaire de produire autant de déclarations du candidat et de certificats qu'il y a d'entrepreneurs groupés.
- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (modèle DC2) :
 - o **liste de références de prestations équivalentes** en cours d'exécution ou exécutés au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire ;
 - o **certificats de qualification professionnelle** en rapport avec l'objet du marché, établis par des organismes indépendants. Tout moyen de preuve équivalent et certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres sont acceptés s'ils sont accompagnés d'une traduction française de ceux-ci.
 - o **description des moyens techniques** du candidat en rapport avec l'objet du marché ;
 - o **déclaration** sur le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le présent marché réalisé au cours des trois derniers exercices.

4.1.2. Pièces relatives à l'offre

Les offres incomplètes seront considérées comme irrégulières par le pouvoir adjudicateur.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié.

Le soumissionnaire pourra fournir tout document qu'il jugera utile. Cependant, ces documents ne pourront se substituer aux documents attendus, que ce soit dans le cadre de son engagement contractuel ou de l'analyse des offres.

En plus des documents contractuels habituels, l'absence dans l'offre des documents attendus pourra valoir, dans le cadre du jugement des offres, non réponse aux attentes de la personne publique.

4.2. Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

4.3. Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5. Sélection des candidatures et jugement des offres

Le critère de jugement des garanties professionnelles de l'entreprise (références, qualifications) est pris en compte dans l'examen de la candidature. L'EPELFI apportera notamment une attention particulière aux respects des exigences définies par le SNES (Syndicat National des Entreprises de Sécurité).

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont :

1. Valeur technique
2. Prix des prestations

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec la pondération suivante :

1. pour la valeur technique : 60 %
 - critère noté sur 10 en fonctions des éléments suivants :
 - o organisation mise en place pour garantir la continuité du service
 - o procédures de contrôle mises en place

- procédure de gestion des alertes
 - quantité et formation du personnel et contrôles d'aptitude
 - registres et documents mis à disposition pour exécuter la prestation
2. pour le prix des prestations : 40%
- critère noté sur 10 de manière à attribuer la note maximale à l'offre économiquement la plus avantageuse

En cas de discordance constatée dans une offre, l'EPELFI pourra demander la correction de celle-ci par le candidat qui aura 24h00 pour le faire. A défaut, celle-ci sera rejetée.

Toute offre incomplète est immédiatement écartée.

6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats devront envoyer leurs offres via la plateforme FranceTransfert :

<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>

aux adresses mails suivantes :

Dominique-marc.doyen@justice.fr

Olivier.laroue@justice.fr

Marc.simon@justice.fr

Le soumissionnaire accepte l'horodatage de réception du mail de FranceTransfert par l'EPELFI comme date/horaire de réception de son offre.

Les documents remis par le candidat devront être au choix dans un des formats suivants : PDF, Microsoft Word (.docx), Openoffice 3.3, Microsoft Excel (.xlsx), Images (gif ou jpg ou bmp), Winzip ou Winrar pour les fichiers compressés (.zip).

En cas de dépôt d'un document dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique, ce document sera réputé n'avoir jamais été reçu.

En cas de dépôt de plusieurs offres, seule la dernière sera réputée avoir été reçue. Elle devra donc être complète.

7. Renseignements complémentaires

7.1. Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la consultation, les candidats doivent envoyer leurs questions aux 3 adresses mails ci-dessus.

L'EPELFI s'engage à répondre sous 5 jours ouvrés, sous réserve d'un nombre raisonnable de questions, et informe les candidats que la question d'un candidat et la réponse de l'EPELFI seront transmises à l'ensemble des sociétés ayant retiré le dossier de consultation afin de garantir l'égalité des candidats.

7.2. Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

8. Visite sur sites

Une visite préalable sur site est **obligatoire**, hormis pour le prestataire en place, le **mardi 28/07/2026 à 10h00**.